

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

à 18h00

N°ordre 10
N° identifiant 2022-0280

Titre Approbation du Plan de gestion local Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) - Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Rapporteur(s) Mme Clémence POURROY
Date de la convocation 02/12/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Frankie ANGEBAULT

PJ.
Plan de gestion local

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean- Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>
----------	----	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	7	<u>Mandants</u> Mme Élisabeth NAVEAU DIOP Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Lisa BELLUCO Mme Alexandra DUVAL Mme Alexandra BESNARD	<u>Mandataires</u> M. Aloïs GABORIT M. Anthony BROTTIER Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS Mme Hélène PAUMIER M. Charles REVERCHON-BILLOT
---------	---	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée. Sortie de Mme Monique HERNANDEZ.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Vu la décision n° 22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021,

Vu l'article L. 612-1 du Code du patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un Plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre,

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1^{er} octobre 2020 de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes,

La composante 868-040 « église Saint-Hilaire-le-Grand », dont la ville de Poitiers est propriétaire, a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au sein du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » en 1998.

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire, un Plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle (gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'État).

Le Plan de gestion local décrit le contexte historique, géographique et la contribution de Saint-Hilaire-le-Grand à la Valeur universelle exceptionnelle de la série. Ce document comporte également un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou à maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver ce Plan de gestion local qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle pour être annexé au Plan de gestion national avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

POUR	52		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Monique HERNANDEZ.	Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-167881- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.9	Culture	